

## COMMUNE DE

## 07590 ST ETIENNE DE LUGDARES

Séance du 17 mars 2021 à 19 heures

Le 17 mars 2021 à 19 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont retrouvés dans la salle de la mairie de Saint Étienne de Lugdarès sous la présidence de Madame Françoise BENOIT, Maire.

Présents : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Cyril MALLET, Madame FALGON Élisabeth (arrivée à 19h50 au point 4), Monsieur DARBOUSSET Henri, Monsieur Grégory MICHEL, Monsieur Dominique TEYSSIER, Monsieur Thierry JOUVE, Monsieur Sébastien DURHONE

Absents : Madame Nadège BARE, Messieurs Gaétan TERME et Benjamin SUBLIME

Excusé : néant

Procurations : Monsieur Benjamin SUBLIME à Monsieur Grégory MICHEL  
Madame Nadège BARE à Monsieur Cyril MALLET

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry JOUVE

### 1) Attribution de compensation :

Le conseil à 8 voix et une abstention (Monsieur Dominique TEYSSIER) refuse le montant prévu à retenir à nos attributions de compensation qui est important : 10 620€/an : le plus élevé de toutes les Communes de la Montagne d'Ardèche. Pourtant notre collectivité joue déjà largement le rôle de la solidarité en laissant 50% de ses IFER (indemnités perçues dans le cadre des éoliennes) depuis le début à la Communauté de Communes, alors que d'autres Communes gardent pour leur compte 100% de ces indemnités. Compte tenu de l'absence totale de dialogue et de considération des pistes de réflexion qui avaient été émises pour pallier les difficultés financières de la Communauté de Communes.

### 2) Gestion de la paye : simplification administrative :

Dans un souci de simplification et de rationalisation de la gestion de la paye, le conseil à l'unanimité décide du rattachement de l'ensemble du personnel au seul budget général pour l'établissement de la paye. Leur répartition sur 3 budgets différents se fera seulement en fin d'année et non plus chaque mois. Au final, 40 écritures annuelles seront établies au lieu de 108.

### 3) Bail avec TDF / ITAS :

Le conseil à l'unanimité accepte la proposition négociée pour un loyer de 2000€/an concernant le bail pour maintenir l'implantation du relais TDF / ITAS au suc du Montat. A ce loyer se rajouteront 2000€/an pour chaque opérateur de téléphonie mobile qui s'installerait sur le mât. La location d'une parcelle de 40 m<sup>2</sup> est également demandée. Le conseil donne pouvoir à Mme le Maire pour signer le bail.

### 4) Associations : demandes de subventions :

Plusieurs demandes de subventions d'associations extérieures à la commune ont été reçues en mairie.

- La Croix Rouge à l'unanimité il est décidé de ne pas donner une réponse favorable
- L'ADAPEI à l'unanimité il est décidé de ne pas donner une réponse favorable
- Fréquence 7 à l'unanimité il est décidé de ne pas donner une réponse favorable
- ADMR à l'unanimité une subvention de 1000€ est octroyée.
- L'Association Sportive Labastide à 4 voix pour – 4 abstentions : Mme Françoise BENOIT, Messieurs Henri DARBOUSSET Thierry JOUVE et Sébastien DURHONE il est décidé d'attribuer une subvention de 20€ / habitant de la commune inscrit auprès de cette association, celle-ci devant fournir le nombre de personnes visées par ce fait.

- Sporting Club Langonais : l'association devra fournir le nombre d'enfants de la commune inscrits auprès de cette école de foot. A l'unanimité, moins une abstention (Mr Cyril MALLET) il est décidé de verser une base de 100€ à laquelle se rajouteront 20€ par enfant au-delà du 5ème élève.

#### **5) Adressage : plan de financement et demande de subvention :**

Le coût total s'élève à 14 234€ HT comprenant le Totem : 2523€, la signalétique : 6076€, l'adressage (pancarte et numéros) : 5185€ et l'établissement de cartes : 450€

Le conseil donne pouvoir à Mme le Maire afin d'effectuer les demandes de subventions auprès de la région. Il conviendra de solliciter auprès du Département les permissions de voirie nécessaires pour l'implantation de la signalétique sur la RD19. Les panneaux seront posés par les agents communaux et les numéros d'habitation par les particuliers qui seront informés des normes d'installation.

#### **6) Intervention musicale à l'école :**

Le conseil à l'unanimité accepte l'intervention d'un professeur de musique à l'école pour 15 séances d'1heure pour les grands et les petits. Mme le Maire est autorisée à signer la convention à intervenir.

#### **7) Equipement de la future boulangerie :**

Les devis fournis par les entreprises APPA - BONGARD et PAVAILLER comprenant l'achat d'un four, le déplacement de la chambre de pousse et l'achat d'une chambre congélation, sont présentés. Ils sont d'un montant respectif de 35825€ - 35890€ et 33400€ sans la chambre de congélation.

L'entreprise BONGARD accepte de réparer le four actuel pour le prix de la pièce défectueuse soit 102€. Cette entreprise est très bien implantée dans le secteur et les retours des boulangeries sont bons quant à son sérieux. Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, choisit l'entreprise BONGARD sous réserve de demandes particulières quant à la durée de garantie des matériels, de la maintenance et du démontage du four actuel.

#### **8) Autorisation d'urbanisme (école, gîtes) :**

En vue de reprendre l'isolation de l'école à priori interdite pour une collectivité, il va être étudié la possibilité d'effectuer ce travail dans le cadre du plan subventionné dit à 1€. L'entreprise DESSIMOND doit se rendre sur place pour effectuer un devis. Il sera également demandé à l'entreprise MOURGUE Michel s'il est en mesure d'effectuer ce travail dans le cadre du plan gouvernemental. Cette entreprise étant à l'origine de la première pose, il sera demandé à ce qu'elle prenne en charge le retrait de l'isolant présent.

Les travaux d'isolation prévus aux logements et gîtes communaux ainsi que les travaux de rénovation de l'école nécessitent des autorisations d'urbanisme. Mme le Maire est autorisée à les déposer auprès des services de l'Etat.

#### **9) Loyers médecins :**

Toutes les conventions avec les professionnels de santé utilisant les locaux communaux vont être vérifiées tout comme les aides à l'installation des médecins.

Concernant le camping, le paiement dû au propriétaire va être régularisé.

#### **10) Mise à disposition de personnel :**

Monsieur TEYSSIER ne prend pas part au vote. Le conseil adopte à 6 voix pour, 1 contre (Monsieur DURHONE) et 2 abstentions (Monsieur MICHEL ayant 1 procuration) la mise à disposition d'un agent communal auprès du CCAS pour assurer le remplacement d'un agent quittant ses fonctions au CCAS.

#### **10) Prime d'habillement :**

Le Conseil décide d'octroyer une « prime » d'habillement aux agents techniques destinée à l'achat de tenues de travail respectant les normes de sécurité. Des équipements spécifiques seront également fournis. Des devis vont être demandés pour l'achat de ces fournitures. Par ailleurs, la « prime » de déneigement est maintenue.

### **9) Animations locales :**

Le conseil adopte à l'unanimité les animations présentées pour les marchés producteurs restant à 992€ à la charge de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité moins une abstention Mr Henri DARBOUSSET, et un contre Mr TEYSSIER Dominique, l'animation présentée pour la journée BD dont la somme de 300€ reste à charge de la mairie. Le concours « y a un hic dans le plastic » est reporté faute d'inscription.

### **9) Questions diverses :**

L'installation d'un radar pédagogique alimenté par panneau solaire est envisagée à l'entrée Est du village.

Il est prévu l'embauche de saisonniers pour les mois de juin et de juillet.

Un règlement relatif à l'entretien des communs des locations aux Terrasses va être établi.

Le conseil décide à l'unanimité de retirer une bande de terrain de 4 mètres de large afin de lever des servitudes de passage des réseaux humides sur 2 parcelles de terrain sises au lotissement Les Hauts de Riouffrey et de prendre à sa charge les frais de bornage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

A St Etienne de Lugdarès, le 24 mars 2021

Mme le Maire,  
Françoise BENOIT

